



Dépêche 46/02

ATELIER NAVAL : ON RAME !

L'intitulé de cette réunion était «transfert DE L'ATELIER NAVAL de La Seyne à LA Rochelle». A la lecture des documents préparatoires il était évident que nous sortions du cadre d'un simple déménagement. En jeu, la pérennité de ce service et de ses missions, la gestion du coût social d'un tel projet, l'avenir de la gestion des moyens navals douaniers et l'efficacité de sa maintenance.

Pas de chiffrages comparatifs...

Les raisons invoquées pour expliquer ce transfert ne nous paraissaient vraiment pas convaincantes. Les prétendus problèmes actuels ne trouveront pas de solution parce que posés 900 Kms plus loin. L'ensemble des O.S. étaient sur la même position.

Toutes ? Non car...le SNCD était réjoui (on se demande toujours pourquoi, faute d'explication claire) par cette opération.

Nous avons poussé la DG dans ses retranchements en tapant au portefeuille, raison souvent évoquée pour justifier les réorganisations. Or nous avons appris après maintes tergiversations, qu'il n'existait pas de chiffrage comparé du maintien et du transfert. Dans la même logique une expertise a été demandée à VERITAS, concernant l'implantation des nouveaux locaux, mais pas pour La Seyne : signe d'une évidente mauvaise foi.

Au delà de la localisation, les missions de l'atelier naval vont également évoluer. A l'avenir les grosses réparations seront externalisées. La nouvelle structure devra s'inscrire dans la démarche globale de gestion du parc : prévention, entretien, programmation. Les mécanos de bord pourraient utiliser ces installations en cas de besoin.

Les missions seraient :

- Le stockage des pièces et des moteurs en réserve.
- La réparation des périphériques.
- Le recyclage des mécaniciens de bords.

Manque de souplesse ...

Nous avons soulevé plusieurs problèmes pour l'instant sans réponse. Notamment l'obligation de plusieurs aller-retour des moteurs et des périphériques entre les unités, l'atelier naval et les fabricants. La rigidité d'un système prévu pour des réparations programmées, mais qui manquera de souplesse et de réactivité en cas de panne. Nous avons d'ailleurs trouvé l'administration bien optimiste sur ce point. Pour ses représentants la nouvelle forme de gestion centralisée devrait éviter ces désagréments. !

Moment proche du surnaturel lorsque nous avons appris que le transfert devait être achevé en été 2003. Pour ceux qui connaissent la rapidité d'exécution de notre administration !!!

Les effectifs seront de 1B et 4 C (4 de chute) . Il s'agira d'agents suivant leur emploi, de volontaires, ou d'agents recrutés au titre du nouveau concours spécial.

Le plan social d'accompagnement habituel sera appliqué : indemnité exceptionnelle ou priorité de mutation. Ce sujet a intéressé au plus haut point un membre de la délégation du SNUDDI qui a négocié son propre cas en direct.

La question se pose de savoir si la DI de Méditerranée souhaite conserver une partie des locaux de La Seyne. A voir au plan local.

Grand moment en questions diverses lorsque le SPNDF reprocha à l'administration un manque de concertation préalablement à l'achat d'un zodiac de 80 CV pour la formation des stagiaires. Il y a peu, dans cette même enceinte, siégeait pour le SPNDF un des agents ayant fait ce choix (que nous nous garderons bien de juger à la place des principaux intéressés, ses utilisateurs)

En définitive et malgré de nombreuses réticences et l'absence de réponses à un grand nombre de questions le transfert se fera. Améliorera-t-il le fonctionnement d'un service qui fonctionnait malgré des sous effectifs chroniques ? Nous n'en sommes réellement pas convaincus. La question est d'importance. L'efficacité de notre dispositif opérationnel en dépend.

**BUDGET DOUANES 2003 : Une bonne nouvelle peut cacher quelque chose.
Ou**

Va-t-on vers une réorganisation du dispositif naval douanier ?

Lors de la présentation du budget 2003 le 30 septembre dernier, nous avons pu apprendre la budgétisation de l'achat d'une vedette l'an prochain. Après trois années de disette, cela pourrait être révélateur d'une vraie volonté de maintenir l'aéronaval douanier.

En y regardant de plus près, il s'agit d'une vedette de plus de 40 mètres, première d'une série de trois.

(Une pour chaque façade de la métropole ?)

Il paraît clair que les modalités d'utilisation d'un tel moyen vont avoir une influence sur la doctrine d'emploi des BGC et sur leur implantation. Sans être devin on peut s'attendre à des regroupements d'unités, des missions de très longues durées etc.

Nous interpellons le DG en direct sur ce sujet, lors de l'audience prévue la semaine prochaine.

La douane maritime aurait de nouveau un avenir, c'est bien. Savoir de quoi il sera fait, cela serait mieux.